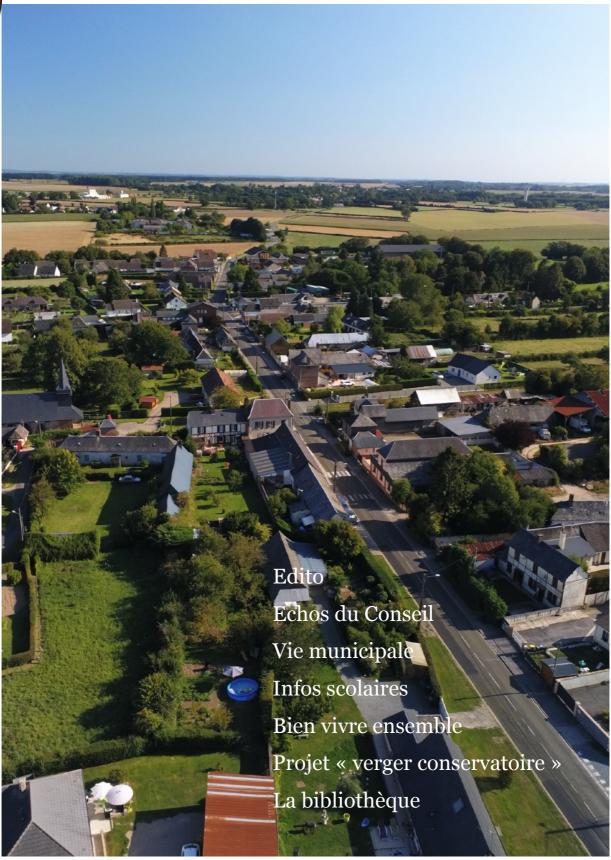
ABANCOURT info



Bulletin Octobre 2021



Edito du maire

Chers abancourtoises et abancourtois, chers amis,

L'été a tiré sa révérence et nous a gratifié (pourvu que ça dure!) d'une arrière saison plutôt souriante. Souriantes sont aussi les nouvelles d'une manière générale. Il est sans doute un peu tôt pour crier victoire quant au recul de la pandémie mais, pour l'heure en France, les signaux sont encourageants et incitent à l'optimisme. Une majorité de nos concitoyens est aujourd'hui vaccinée et j'espère comme vous, que cette vaccination sera bénéfique pour que notre pays retrouve la sérénité nécessaire.

Conséquence directe : cette rentrée 2021 témoigne d'une reprise pour le moins dynamique dans de nombreux domaines - économique, culturel, évènementiel....

La commune n'est pas en reste : la rentrée scolaire s'est passée, chez nous, de façon satisfaisante. Comme chaque année, l'été nous a permis d'effectuer bon nombre de travaux, voirie, école, bâtiments publics... je veux remercier ici, très sincèrement, les agents techniques municipaux et les élus qui se sont mobilisés pour prêter main-forte à l'équipe. Les travaux engagés pour le bâtiment communal sont bien avancés mais, comme de nombreux chantiers en ce moment, les entreprises peinent à travailler par manque de matériaux et du coup, les délais s'en trouvent rallongés. D'autres dossiers sont désormais sur les rails comme la gestion du cimetière et le processus de reprise des tombes à l'abandon, ou encore la sécurisation de la RD7 aux abords du pont SNCF.

Ces derniers mois de l'année verront la reprise de nos activités évènementielles : le 11 novembre, le théâtre, le Noël des enfants etc... un signe qui ne trompe pas c'est la demande de beaucoup de nos concitoyens de faire repartir le comité des fêtes qui a été mis en sommeil depuis déjà 2 ans!

Reste maintenant à souhaiter que la crise COVID ne reprenne pas du poil de la bête, si vous me permettez cette expression familière!

Comme vous, nous sommes impatients de reprendre une vie normale sans entraves, et surtout de concrétiser les projets et ambitions qui sont le moteur de notre action pour le village, un village propre, fleuri et où il fait bon vivre.

Mais cela ne peut-être possible qu'avec la coopération de chacun d'entre vous.

Ayons le sens du civisme, soyons respectueux des limitations de vitesse au moins dans le village, défendons l'intérêt général et celui des plus vulnérables, **respectons la tranquillité de nos voisins.**

Soyons les artisans du bien vivre ensemble dans notre village.

Je compte sur la sagesse de chacun pour donner ce message de fraternité et de solidarité dont nous avons tous besoin.

Enfin et c'est une nouvelle qui tombe au moment où nous bouclons ce bulletin, j'ai plaisir à vous informer que nous touchons enfin au but dans le cadre de la liquidation des (anciens) Ets MIENNIEL!

Bien cordialement. Votre Maire : Jean Louis DOR



Les Échos du conseil

Conseil municipal du 7 mai 2021

- Tarifs des services communaux

Le maire expose que les tarifs communaux pour la location de la salle des fêtes, de la salle des associations, ainsi que les tarifs des concessions au cimetière, n'ont pas été modifiés depuis 2013. Le débat s'instaure et il est décidé, à l'unanimité des voix, de ne pas modifier les tarifs établis.

Salle des fêtes		
Habitants commune 1 journée. 150 €		
2 journées 220 €		
Réunion 45 €		
Habitants hors commune		
1 journée. 200 €		
2 journées 290 €		
Réunion. 45€		
KWh électricité et chauffage 0,14 €		
Vaisselle cassée ou manquante 2€ pièce		

Concessions cimetière	
- cinquantenaire	300€
- Trentenaire	250 €
Cave-urne	
- cinquantenaire	250€
- trentenaire.	200€

- Vente d'un délaissé de voirie

Rue de Perny, une partie d'une ancienne voie communale disparue, a été intégrée, à une date inconnue, à une propriété dont la vente a été prononcée et pour laquelle il convenait de régulariser la situation. Parcelle cédée pour 1 €, tous frais à la charge du nouvel acquéreur.

- Opération tickets piscine

Comme chaque année, le conseil municipal fait bénéficier les enfants de la commune de 4 à 20 ans, de 10 tickets piscine pendant la période estivale.

- Préparation des opérations de vote des élections départementales et régionales

Les bureaux de vote ont été organisés à la salle des fêtes d'Abancourt en raison des conditions sanitaires imposées et le maire a présenté le schéma d'organisation des bureaux ainsi que les besoins en assesseurs. (Chacun a pu constater le soin apporté par l'équipe municipale au respect des règles sanitaires pour assurer la protection de celles et ceux qui sont venus voter. Merci également aux volontaires de la commune qui se sont portés bénévoles pour compléter les équipes des nombreux assesseurs nécessaires pour couvrir les deux bureaux de vote).

Conseil municipal du 17 septembre 2021

- Projet éolien de la Fosse Descroix

Dans le cadre de l'enquête publique, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce projet qui concerne les communes de Romescamps, Foulloy et Gourchelles sur lesquelles il est envisagé de poser 6 éoliennes.

Un avis favorable est émis à 11 voix pour et une abstention.

- Rapports d'activités

Les rapports d'activités 2020 du SE 60 (syndicat d'électricité de l'Oise), ainsi que celui de la gestion et du prix du traitement des déchets ont été présentés et n'ont appelé aucune question ou remarques de la part des membres du Conseil.

- Projet d'investissement sécurisation de la RD 7 aux abords du pont SNCF

Le cabinet AREA a rendu son étude technique et ses propositions (voir Abancourt-Info d'avril 2021). Désormais le dossier de demande de subventions est en cours d'élaboration.

Le conseil municipal c'est des délibérations, des débats mais c'est aussi des questions diverses!

Le public ne peut pas intervenir dans les débats du conseil municipal lui-même. Cependant, il peut poser des questions. Ces questions peuvent être relayées par les membres du conseil municipal mais faire également l'objet d'une demande écrite adressée au maire de la commune. Seule les questions dites de faible importance peuvent être traitées à ce titre.

En aucun cas, les questions diverses ne peuvent faire l'objet d'une délibération. S'il s'avére que certains points abordés dans les questions diverses méritent une délibération, ces points figureront à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Ainsi lors du conseil municipal du 17 septembre 2021, une question concernait les vitesses excessives relevées par certains riverains des rues des Chèvrefeuilles, rue des Glycines, rue Robert Baré ou rue de la Montagne.

Un débat a été mené, s'agissant bien sûr de voies communales et sur lesquelles nous avons compétence. Il a ainsi été décidé de limiter, par arrêté municipal, la vitesse à 30 Km/h sur ces voies. Ceci va entrainer la pose de panneaux, ce qui représente déjà un certain investissement. Il a été décidé également de renforcer cette limitation par la pose de moyens physiques, beaucoup plus dissuasifs. Une étude est menée avec les opérateurs routiers pour évaluer les besoins, les coûts et les emplacements de ces dispositifs. La dépense sera inscrite au prochain exercice budgétaire.

Une autre question concernait le Comité des Fêtes d'Abancourt et éventuellement sa possible réactivation.

Il a été répondu qu'effectivement une certaine liberté retrouvée invite à la convivialité. Le comité des fêtes a été « mis en sommeil » en novembre 2019 et la crise COVID n'a pas permis sa réactivation. Il a été rappelé aussi qu'un comité des fêtes c'est bien sûr des membres actifs, mais c'est aussi une équipe dirigeante, ce qui a fait défaut en 2019! Néanmoins, dans le prochain mois, sera organisée une assemblée générale à laquelle nous vous espérons nombreux, de laquelle pourrait émerger une équipe nouvelle. C'est notre voeux le plus cher.

Vie municipale



Ce 3 juin 2021, Jean Louis DOR, Maire et Jean Raymond CLERY (conseiller) se rendaient au domicile de madame LEBEL Henriette, pour lui souhaiter un très bel anniversaire..... son centième!

Première à notre connaissance et seule centenaire de la commune, nous avons partagé avec elle et son fils Daniel, un bon moment, empreint d'émotion, même si son état de santé ne lui a pas permis de trinquer avec nous. Madame LEBEL est née le 3 juin 1921 à Fréjus dans le Var et a rejoint notre Picardie après guerre. Tous nos voeux l'accompagnent.

Dans le respect des règles sanitaires et sous un chaud soleil, s'est tenue notre traditionnelle brocante ce 18 juillet 2021. Un beau succès, avec quelque 50 exposants et de nombreux visiteurs et chineurs qui tous, avaient un immense plaisir à retrouver les joies de la déambulation et du contact qui nous ont tant manguées.



Agenda de cette fin d'année

La vie reprend son cours en dépit même des conditions sanitaires. Nous nous adapterons aux protocoles en vigueur le moment venu et vous en serez informés.

3 novembre 2021 - 14h salle des fêtes Bal costumé d'Halloween (réservé aux enfants)

11 novembre 2021, cérémonie au monuments aux Morts 10 décembre 2021 - 19 heures - Théâtre à la salle des fêtes Avec la troupe du Théâtre de l'Orage.

11 décembre 2021 - Noël des enfants de la commune



Les travaux en images

Le service des routes du Conseil Départemental a procédé à la reprise totale de la chaussée de la RD7 dans le village

Agrandissement du parking de l'école







Infos scolaires

Une rentrée bien préparée! Jeudi 2 septembre, après des vacances bien méritées, les élèves ont retrouvé le chemin de l'école. Pour les petits comme pour les grands tout a été pensé afin que ce grand moment se passe dans les meilleures conditions malgré un contexte sanitaire toujours contraint.

Chaque rentrée est toujours un moment à part dans la scolarité des élèves. Un mélange de grandes joies, de petites inquiétudes, d'excitations fébriles, de souvenirs de vacances, de retrouvailles... C'est aussi la découverte d'une nouvelle enseignante, d'une nouvelle ATSEM, et de nouveaux camarades.





Et cette année ne déroge pas à la règle. C'est pourquoi nous avons tenu à tout préparer pendant l'été pour que tout soit prêt et nous en remercions nos employés municipaux qui ont beaucoup oeuvré.





La réussite des enfants est inscrite en tête de nos priorités, cela passe aussi par la restauration, comme la garderie et ceci a un prix. Nous faisons appel à un prestataire extérieur qui nous garantit la qualité et l'équilibre des repas.

Comme la quasi-totalité des petites communes, nous pratiquons le tarif unique, c'est à dire que le prix est le même pour toutes les familles, et ce, sans considération de leurs revenus.

Mais le prix du menu, comme celui de la garderie, n'est affecté d'aucune autre charge. Pourtant, les enfants sont servis, surveillés par des personnels, accueillis dans une salle éclairée et chauffée, toutes ces charges sont aujourd'hui supportées par le syndicat de regroupement scolaire, donc les communes. Faut-il rappeler que la Cantine comme la garderie restent des services publics facultatifs organisés par les communes. Il est bon de le rappeler.



Infos cimetière

La gestion du cimetière se poursuit au gré de la règlementation qui évolue régulièrement. La période de Toussaint est généralement celle pendant laquelle les familles se rendent auprès de leurs proches défunts pour leur rendre hommage, et bien souvent pour entretenir les sépultures dans lesquelles ils reposent. C'est également un moment opportun pour alerter sur les procédures de reprises de sépultures. Car, à moins d'engager la création d'un nouveau cimetière ou un agrandissement, il est bien souvent nécessaire de libérer des espaces pour permettre de nouvelles inhumations.





C'est ainsi que dans la gestion du cimetière, la commune d'Abancourt, après avoir procédé à un état des lieux précis, a établi une liste des concessions répondant aux conditions de fond et rédigé un avis affiché en mairie et au cimetière depuis plus d'un mois, délai légal. Les conditions de reprise sont les suivantes :

- des conditions de temps : la reprise ne peut intervenir avant un délai de 30 ans à compter de l'acte de concession, et 10 ans après la dernière inhumation.

- des conditions matérielles : Il faut que la concession soit en état d'abandon, même en cas d'extinction complète et connue de la famille.

L'état d'abandon doit être constaté par un procès-verbal dressé par le maire. Celui-ci se rend au cimetière, accompagné d'un(e) adjoint(e) pour dresser procès-verbal. Cette phase aura lieu

Le samedi 30 octobre 2021, de 10 h à 12 h au cimetière d'Abancourt

Le procès-verbal est signé par le maire et les personnes qui ont assisté à la visite des lieux.

Ensuite, dans les 8 jours, le maire notifie une copie du procès-verbal au concessionnaire, s'il est connu. Dans ce même délai, il sera procédé à l'affichage des extraits du procès verbal, en mairie et au cimetière dans le tableau d'informations.

Si, au cours de la visite, un entretien quelconque est constaté, cela interrompt le délai et met fin à la procédure de reprise. La prochaine étape de la procédure concerne la reprise des concessions qui ne peut avoir lieu avant 3 ans.

Bien vivre ensemble

Nos compagnons à 4 pattes

Nos amis les chats

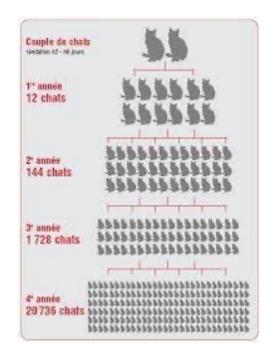
Rien de plus mignon qu'un petit chaton!

Sauf que petit chaton deviendra grand et si on ne fait rien c'est bientôt une grande famille de plusieurs individus dont il faudra s'occuper! L'illustration ici le montre bien.

Pour éviter la prolifération des chats et les nuisances qui y sont souvent associées, la stérilisation est la meilleure des solutions.

Choisir d'avoir un animal engendre des responsabilités : il faut bien sûr le nourrir et l'aimer mais aussi prendre soin de sa santé. La stérilisation permet de contrôler les naissances mais également réduit le vagabondage et certains risques de tumeurs quand l'animal prend de l'âge.

Soyons tous responsables!







Nos amis les chiens

(Quelques rappels de civisme élémentaire)

Les chiens pour la sécurité de tous et la leur, doivent être tenus en laisse lors des promenades, obligation en ville.

Concernant la propreté de l'espace public, les déjections doivent être ramassées.



Enfin pour la légitime tranquillité du voisinage parfois très proche, il convient de ne pas laisser aboyer son animal (ou ses animaux), sans raison, de jour comme de nuit.

Bien vivre ensemble (rappel)

Entretien des plantations : tout propriétaire a l'obligation de tailler les haies qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit de tailler les branches lui-même, il a en revanche la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué. Chaque année le rappel s'avère nécessaire tant il n'est pas respecté, entrainant de fait des conflits de voisinage.





pour ce qui est du domaine public... Les haies vives, les arbres et les arbustes, les lierres ou toute autre végétation plantés en bordure de voie publique ou privée peuvent être source de danger et menacer la sécurité publique en :

- masquant la visibilité des automobilistes, cachant des panneaux de signalisation routière, gênant la libre circulation des piétons (poussettes, fauteuil roulant etc...), réduisant l'éclairage public, menaçant le réseau de distribution électrique...

Veillez donc à la taille ou l'élagage de toute végétation plantée en bordure de route afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb en limite du domaine public et qu'elle ne touche pas de conducteurs aériens.

Par ailleurs, tout dépôt de déchets verts sur le domaine public est interdit.



n projet! Bientôt un verger conservatoire à Abancourt



La Région Hauts de France a lancé un projet « plantons 1 million d'arbres en Hauts-de-France » pour, entre autres, lutter contre les effets du changement climatique, favoriser la biodiversité, améliorer le cadre de vie... C'est ainsi que la commune d'Abancourt y a répondu en présentant un projet d'implantation d'un verger conservatoire.

Qu'est-ce qu'un verger conservatoire ? C'est d'abord un lieu de « mémoire » et de conservation de la biodiversité biologique et génétique de variétés anciennes de fruits (pommes, poires ...). Il constitue un élément du patrimoine communal.

Pourquoi et où? Parce que c'est devenu pour beaucoup une passion picarde, comme pour notre ami Dominique GREBENT qui apporte à ce projet son indispensable expertise et son engagement à sauver de l'oubli d'anciennes variétés. Il apporte aussi une dimension pédagogique que beaucoup apprécieront .

Ce verger sera érigé sur une partie du parc de loisirs de la rue des Glycines. Dans un premier temps nous prévoyons 50 arbres représentant 25 variétés anciennes et locales.



Bibliothèque municipale

Notre bibliothèque devient de plus en plus accueillante et agréable. Venez la découvrir!



Elle fait régulièrement l'acquisition de nouveaux ouvrages, que ce soit ceux sélectionnés et qui viennent de dons de particulier ou en renouvellement d'une

partie des ouvrages en partenariat avec la Médiathèque de l'Oise.

Elle se distingue aussi par sa collection « lecture large vision » destinée à celles et ceux qui ont un problème de vue.

Pendant la période COVID, et toujours dans le respect des règles sanitaires en vigueur, l'animation s'est poursuivie pour les petits comme pour les grands..... Un grand merci à notre bibliothécaire Véronique LEBLOND et à celles et ceux qui l'aident dans cette tâche....



avec la Ludo-planète et ses jeux en bois



Le premier quizz organisé avec une participation générationnelle de 7 à 82 ans !

Le concours « Imaginez si Paris m'était conté »



Le spectacle « J'ai débordé » avec la troupe du Poulailler

A venir : 3 novembre 14h30 Bal

costumé d'halloween

22 décembre 2021 : super quizz de Noël Mi novembre : Ma lettre au père Noël



Rénovation énergétique - Info

Le Guichet Unique de l'Habitat (GUH) est un service public qui facilite la réalisation de vos projets de rénovation énergétique ou d'adaptation (vieillissement, accessibilité...) grâce aux conseils et aux informations prodigués par l'animateur conseiller FAIRE.

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez connaître les aides financières liées à votre projet?

Votre facture énergétique est trop élevée et vous envisagez d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique?

Le Guichet Unique de l'Habitat peut vous accompagner.

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, veuillez contacter :

Le guichet Unique de l'Habitat: tél O3 44 O4 56 05 Email : guichet.unique.habitat@ccpv.fr

Infos pratiques

Ouverture du secrétariat de mairie au public

- mardi de 16h à 17h 30
- mercredi de 10h à 12h
- jeudi de 16h à 17h 30

Permanence téléphonique en journée : 03 44 04 21 74

Email: mairie@abancourt.fr





Permanences maire ou adjoints:

- mardi de 17h 30 à 19h 00
- samedi de 10h à 11 h

Le maire reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat

Numéros d'urgence

Gendarmerie. Samu. Sapeurs-pompiers 17 ou 03 44 > 04 50 17. 15. 18 ou 112 (portable)

Services publics

Communauté de communes de la Picardie Verte. 03 44 04 53 90 EDF-GDF. 08 10 33 30 60. CPAM. 08 20 90 41 12 Trésor Public 03 44 46 17 72 Service des Eaux. 03 44 04 20 44 Assistante sociale 03 44 10 80 00